



## PASSAGE SUR LES PARCELLES RIVERAINES DE COURS D'EAU POUR L'ELABORATION DU CONTRAT TERRITORIAL DE BASSIN DES HAUTES VALLEES DU CHER

Les communautés de communes Creuse Confluence, Pays de Saint-Eloy et Creuse Grand Sud, la communauté d'agglomération Montluçon Communauté ainsi que le syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Voueize ont confié à la communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine l'élaboration d'un contrat territorial de bassin sur l'intégralité du bassin hydrographique des Hautes Vallées du Cher (Voueize, Tardes et Cher jusqu'au barrage du Prat).

L'élaboration d'un tel programme d'actions repose sur une étude comprenant un état des lieux et un diagnostic détaillés des problématiques du territoire autour de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

A ce titre, le bureau d'études GEONAT chargé de la réalisation de cette étude préalable parcourra les territoires creusois et auvergnat du bassin des Hautes Vallées du Cher et longera notamment certains linéaires de cours d'eau (hors jardins et cours privés).

Les collectivités précédemment citées remercient par avance leurs administrés, propriétaires ou gestionnaires des parcelles riveraines de ces rivières, de permettre l'accès aux agents du bureau d'études GEONAT et de leur réserver bon accueil.

Ces prospections de terrain, prévues sur plusieurs mois, commenceront le 24 octobre 2019 par le linéaire du Cher.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le service de Marche et Combraille en Aquitaine en charge de l'élaboration du contrat territorial des Hautes Vallées du Cher au 05.55.62.37.13.

Pierre DESARMIEN, Président

